

Le programme régional de l’OMS concernant le RSI fournit des services de coordination techniques et juridiques aux États Membres et aux organisations concernées dans toute la Région. Le programme élabore et diffuse des outils et informations relatifs au RSI, suit les progrès réalisés et apporte un soutien au renforcement des principales capacités nationales dans les trois domaines suivants.

Renforcement de la surveillance et de l’action au niveau des pays : l’OMS fournit un appui pour la mise en œuvre du RSI par une assistance technique pour l’alerte précoce, la surveillance et l’action, et la formation sur le RSI.

Ports, aéroports et postes-frontières : l’OMS réunit l’expertise dans le domaine de la santé publique et des transports pour l’élaboration de procédures opérationnelles standardisées pouvant être appliquées à tous les points d’entrée dans l’ensemble des pays.

Renforcement de la qualité et de la gestion dans les laboratoires : l’OMS s’emploie à améliorer les capacités de laboratoire par le biais du renforcement de la gestion de la qualité et de l’évaluation externe de la qualité, de l’élaboration de modules de formation à l’intention des laboratoires et de l’établissement de projets de jumelage entre laboratoires à ressources limitées et institutions spécialisées.

Documents connexes

[Les trois premières priorités des États Membres \[28ko\]](#) (en anglais seulement)

[Domaines de travail pour la mise en oeuvre du Règlement \[367ko\]](#)

[National IHR focal points guide \[38ko\]](#) (en anglais seulement)

Liens connexes

[Principales capacités du RSI](#)

[Mise en œuvre du RSI dans les aéroports et aux postes-frontières terrestres – vidéo, durée 3'37 \[streaming wmv\]](#) (en anglais seulement)

Friday 26th of April 2024 09:04:54 PM